

# Séance du Conseil Municipal du 19 Décembre 2008

Nombre de membres - en exercice : 11  
- présents : 09  
- votants : 10

Date de convocation: 08.12.2008  
Date d'affichage: 08.12.2008

**Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, P.COLLARD, C.PONGNOT, C.LARGE, D.BARBIER, A.MASSARD, J.LEJEUNE et V.FOUCHART**

**Etaient absents: F.GIANONCELLI pouvoir donné à C.LARGE  
F.LEJEUNE-BOEVER**

Mme Catherine LARGE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **Délibération n°2008-28 : Mise en place du principe de la P.V.R. sur le territoire communal :**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2°) d), L.332-11-1 et L.332-11-2 ;

Considérant que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du code de l'urbanisme
- en application du sixième alinéa de l'article L.332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter en totalité de l'obligation de participation, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

## **Délibération n°2008-29 : Vente entre les consorts Bernard et la Commune :**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant le dossier Bernard pour les parcelles section AC n°5 et section AB n°139

## **Dossier Philippe MANGIN :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que M. Philippe MANGIN a été reconnu par la commission de réforme en maladie professionnelle.

## **Délibération n°2009-30 : Convention avec la Fourrière pour l'année 2009 :**

Rappelons que chaque commune doit posséder un local isolé et approprié à l'usage de fourrière en vue de recueillir tous les animaux trouvés errants sur la commune.

La convention « Fourrière » a pour but de recueillir et de prendre en charge sans capture les animaux (chiens et chats) trouvés errants ou en état divagation. La Fourrière procède également à l'identification des propriétaires, aux premiers soins, à l'entretien des boxes, à l'alimentation et aux visites vétérinaires.

La Convention est établie pour une année avec une participation de 0,30 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 9 voix contre 1 voix, d'accepter cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer celle-ci.

### **Délibération n°2009-31 : Les projets d'aménagement :**

- La traverse :  
Les travaux pour l'aménagement de la traverse de Tauxières Mutry ont un coût total de 246.257 € HT (295.000 € TTC) soit à la charge de la Commune 26.648 € HT (39.678 € TTC)  
Le cabinet de géomètre Herrmann Roualet doit compléter le relevé topographique existant  
Le conseil municipal autorise le maire à lancer la consultation pour la recherche d'un maître d'œuvre
- Aménagement de la place « Nungesser et Coli » :  
Prévision d'une vingtaine de places de stationnement  
Aménagement avec différentes espèces d'arbres  
Zone piétonne bien distincte et sécurisée  
Zone réservée au départ de la ballade pédestre (Lucie) avec un point d'eau  
Le coût de cet aménagement est de 20.385 € HT (24.381 € TTC)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la Place

### **Délibération n°2009-32 : Rénovation de l'éclairage public :**

Dans la rue de la Tournelle (renforcement du réseau et enfouissement) et la rue des Closeraies (éclairage inexistant), il convient de poser des candélabres adaptés à la largeur de la voie à éclairer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire une demande DGE auprès de l'Etat au titre de la rénovation de l'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

### **Questions diverses :**

#### **Ecole :**

- Une subvention de 2.084 € nous a été accordée au titre des travaux effectués à l'école pour l'ouverture d'une deuxième classe de maternelle.
- Le SISVAL s'est réuni le 15 décembre dernier concernant le futur regroupement scolaire, la Commune de Fontaine sur Ay doit se prononcer prochainement sur son positionnement concernant ce dossier.

#### **Population :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'INSEE nous a fait parvenir les chiffres du recensement de la population à prendre en compte au 1<sup>er</sup> Janvier 2009 : la commune de Tauxières Mutry compte maintenant 264 habitants.

#### **Ballade pédestre :**

Une ballade pédestre sera organisée le 16 mai 2009 par le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims dans le cadre de la journée « Nature », avec une exposition sur les orchidées et peut être un marché de produits régionaux.

**Location :**

Melle Catherine GOI souhaiterait louer une partie du grenier du logement communal. Le Conseil Municipal décide de ne pas prendre position et attendre de savoir comment va être utilisé le local. Affaire à suivre

**Vœux du Maire :**

Monsieur le Maire informe les membres que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 24 janvier 2009 à 18 h 30 au foyer rural